

SDOMODEVALORISATION
DES DÉCHETS DANS
L'OUEST DE L'EUROPE**Syndicat de Destruction des Ordures Ménagères
de l'Ouest du Département de l'Eure****Extrait des décisions du Bureau du 9 novembre 2022**

L'an deux mille vingt-deux le 9 novembre, les membres du Bureau du Syndicat de Destruction des Ordures Ménagères de l'Ouest du Département de l'Eure se sont réunis à Brionne (27 800) en réunion sous la présidence de Monsieur DELAPORTE Jean-Pierre, Président.

Étaient présents : BEURIOT Valéry, DAVID Jean-Luc, DELAPORTE Jean-Pierre, HOUSSARD Jean-Claude, LEGROS Pierre, PROVOST Jean-Claude, ROMERO Thierry, SIMON Bertrand, TIHY André, VAGNER Marie Lyne, VAN DEN DRIESSCHE André, VAN DUFFEL Christine, VILA Jean-Louis et VILLEY Cécile.

Étaient excusés : BEAUDOUIN Laurent, BERNARD Jean-François, LEVASSEUR Dominique, PECOT Bertrand et PRESLES Gwendoline.

Était absent : MADELON Jean-Louis.

Assistaient à la réunion PERSON Frédéric – Directeur Général des Services, GOSSET Nora – Responsable des Ressources Humaines, MAROUARD Gilles – Responsable d'exploitation, FABRE Sébastien – Responsable CETRAVAL, HAMON Justine – Chargée de projets et CORDEY Marlène – Gestionnaire des affaires générales.

Membre du Bureau.....20

Présents.....14

Le quorum étant atteint, le Président ouvre la séance à 10 heures 05.

Date de la convocation : 2 novembre 2022. Secrétaire de séance : BEURIOT Valéry.

N° 2022-104 : ATTRIBUTION APRES COMMISSION D'APPEL D'OFFRE DU MARCHÉ DES ASSURANCES DES PRESTATIONS STATUTAIRES LOT 4

Vu la délibération du Comité Syndical du 23 septembre 2020, rendue exécutoire le 30 septembre 2020, portant délégations du Comité Syndical au Bureau et au Président ;

Vu la décision des membres du Bureau du 9 mars 2022, rendue exécutoire le 15 mars 2022, autorisant le Président à lancer une consultation en appel d'offres ouvert pour le marché de prestations d'assurances ;

Sachant que les marchés actuels prennent fin le 31 décembre 2022 ;

Au terme d'une consultation en procédure formalisée pour les lots 3 (véhicules à moteur) et 4 (Prestations statutaires) ; et un marché public négocié sans publicité ni mise en concurrence, passée à la suite d'une procédure formalisée rendue infructueuse pour les lots 1 (dommages aux biens) et 2 (responsabilités civiles) ;

Ayant connaissance de la décision de la commission d'appel d'offres qui s'est réunie le 9 novembre 2022 ;

Ayant entendu l'exposé du Président,

Les membres du bureau, après en avoir délibéré et à l'unanimité, décident

Article 1 : De prendre acte de la décision de la commission d'appel d'offres qui attribue le lot 4 - Prestations statutaires du marché pour la formule de base à un taux de 5.38 % et les prestations supplémentaires éventuelles 1 (maladie ordinaire franchise 15 jours) à un taux de 3.56 %, à la société **SOFAxis/CNP** située Route du Creton, 18110 Vasselay.

Article 2 : Le marché débute à compter du 1er janvier 2023. La durée du marché est fixée 4 ans ferme.

Article 3 : D'inscrire les crédits nécessaires à la prestation au budget, compte 616, pour les années couvertes par le marché et de prévoir les recettes afférentes, compte 7788.

Article 4 : D'autoriser le Président, ou son représentant, à signer tous les documents nécessaires en exécution de la présente décision.



SDOMODE

VALORISATION
DES DÉCHETS DANS
L'OUEST DE L'EURE

Syndicat de Destruction des Ordures Ménagères de l'Ouest du Département de l'Eure

Fait et délibéré en séance, les jours, mois et an susdits.

Pour extrait certifié conforme



Le Président certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire du présent acte et informe que ce dernier peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Rouen dans un délai de deux mois à compter de sa notification, sa réception à la Préfecture de l'Eure et de sa publication.

